

# Conférence Territoriale des Sports de Pagaie Normandie

21 mai 2024 – 20h



# Ordre du jour

## 1. PSF « Région Normandie »

1. Cadrage général
2. La CTSP
3. Le processus
4. Les éléments financiers

## 2. PSF du CRNCK

## 3. Proposition des sommes CDCK et clubs

# PSF « Région Normandie »

## Objectifs du financement PSF



A l'instar des années précédentes, le PSF 2024 doit répondre à plusieurs objectifs, conformément à la [note de cadrage](#) relative aux Projets Sportifs Fédéraux publiée par l'ANS :

1. Veiller à la cohérence entre les stratégies nationales et leurs déclinaisons territoriales ;
2. Flécher davantage de crédits sur les clubs :
  - Reverser impérativement au moins 50% de l'enveloppe PSF aux clubs
  - Avoir une attention particulière envers les QPV/ZRR (une liste de ces territoires est jointe en [Annexe 1](#))

3. Prendre en compte les **spécificités des territoires UM** :

- Sanctuariser le montant ultra-marin indiqué dans la notification de l'enveloppe
- Permettre le financement des frais liés aux compétitions sportives

4. Porter attention à la **féminisation de la pratique sportive** et de l'encadrement, en privilégiant des actions ayant pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquantes féminines (*en 2023, la FFCK a attribué 5% de ses crédits sur la féminisation, contre une moyenne de 12,7% sur l'ensemble des fédérations*) :

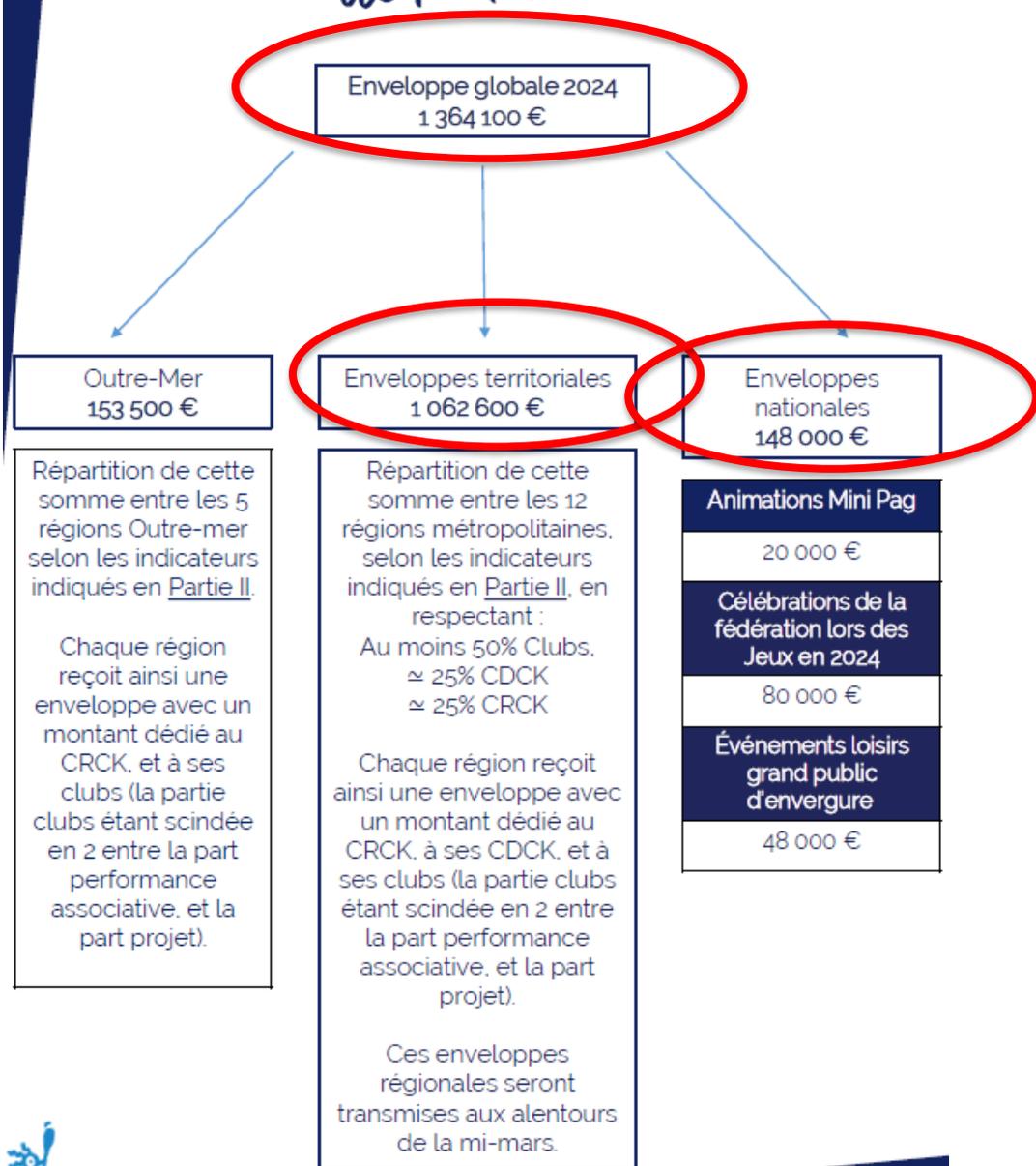
5. Développer des actions en faveur du **sport santé** :

6. Développer des actions en faveur de la **pratique para-sport** (au moins 8% de l'enveloppe totale de la FFCK doit être consacrée au développement de la pratique para-sport) :

7. Développer l'**accession territoriale au sport de haut-niveau**.

- Les sommes allouées sur l'accession territoriale ne devront pas dépasser 15% de l'enveloppe globale.

# Enveloppe globale du PSF de la FFCK



# 2. Échéancier



- Diffusion au Conseil des territoires  
4 mars 2024
- Réunion référents territoriaux et CTR  
7 mars 2024
- Publication de la note de cadrage FFCK  
8 mars 2024
- Ouverture de la campagne et dépôt des dossiers  
Entre le 8 mars 2024 et le 18 avril 2024 (fermeture à 23h59)
- **Conférences territoriales des sports de pagaie +  
Gestion des enveloppes nationales au niveau fédéral**  
Entre le 22 avril 2024 et le 22 mai 2024
- Validation de la répartition par le BEx FFCK  
Entre le 23 mai et le 30 mai 2024
- Transmission FFCK à l'ANS  
31 mai 2024

CTSP Normandie  
21 mai 2024

# Indicateurs 2024

Objectifs	Indicateurs (données 2022)	CRCK	CDCK
Augmenter et diversifier le nombre de licenciés	Nombre de licenciés 1 an pratiquant	10%	10%
	Nombre de licenciées 1 an pratiquant féminines	10%	10%
Redynamiser la pratique des jeunes	Nombre de licenciés 1 an pratiquant U15	10%	10%
Renforcer la culture sportive	Nombre d'athlètes en listes Espoirs et HN	10%	10%
	Nombre d'inscrits uniques en compétitions	10%	10%
Fédérer le loisir et le tourisme	Dépenses réalisées sur les cartes 1 jour et 3 mois	10%	10%
	Nombre de structures labellisées Sentiers Nautiques <u>ou</u> Gardiens de Rivière <u>ou</u> Pagaie Santé	10%	10%
Développer la qualité	Nombre de label EFCK (« 1 » pour EFCK simple, « 2 » pour EFCK avec mention)	10%	10%
Développer la formation	Nombre de MFPC et AMFPC en 2023	10%	10%
	Nombre de Pagaies couleurs en 2023	10%	10%

Critères identiques pour les clubs

# La Commission Territoriale des Sports de Pagaie

La conférence territoriale des sports de pagaie comprend :

1. Un Collège du territoire, composé des membres suivants :

- Le Président du CRCK
- Le bureau du CRCK
- Les Président-e-s des CDCK ou leurs représentant-e-s
- Les CTS & CTFR

2. Un Collège extérieur, au territoire composé des membres suivants ayant voix consultative :

- Le Président de la FFCK ou son représentant-e :  
⇒ Emmanuel GIRARD
- Le DTN ou son représentant-e  
⇒ Gianni CAPPAL

## ***Rôles et missions***

La Conférence territoriale des sports de pagaie est une **instance indépendante** par sa composition et la présence d'un collège extérieur à la région. **Elle veille à la neutralité** des débats et au respect des règles éthiques et déontologiques de la FFCK dans l'instruction des dossiers de demande de subvention au titre du projet sportif fédéral par les clubs, les comités départementaux et le comité régional.

**Elle s'assure du respect des conditions d'éligibilité** des dossiers, **des règles d'attribution et des éléments de cadrage** fixés par l'Agence Nationale du Sport et la FFCK.

**Elle assure les arbitrages et valide les propositions.** Elle transmet les éléments ainsi que le procès-verbal de la réunion au Bureau exécutif.

## **Modalités de vote**

Dans toute la mesure du possible, **les décisions** de la Conférence territoriale des sports de pagaie **sont adoptées par consensus**. Exceptionnellement, à défaut de consensus et à la demande de la moitié des membres du collège des territoires ayant voix délibérative, les décisions sont mises aux voix, conformément aux règles suivantes.

### Majorité requise

Les décisions de la Conférence sont prises à la **majorité simple des voix** émises par les membres présents lors du vote. Les abstentions ne sont pas considérées comme des voix émises.

### Droit de vote

Les votes peuvent porter sur :

- ☐ Les demandes des comités départementaux : les actions retenues et les montants alloués
- ☐ Les demandes des clubs : les actions retenues et les montants alloués

## Répartition des voix :

1. Chaque membre présent du bureau du CRCK y compris le Président-e du CRCK dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre de Départements représentés lors de la réunion.
2. Chaque représentant de CDCK dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre de membres du bureau du CRCK présents incluant le Président-e.
3. Le Président-e du CRCK dispose d'une voix supplémentaire.

### Pour la Normandie :

4 CDCK + 3 membres du bureau

Membres du bureau = 4 voix x 3 membres (+1 Psdt) = 12 voix (+1 Psdt)

Présidents de CDCK = 3 voix x 4 Président·e·s = 12 voix

# Le processus

## Traitement administratif au niveau régional

- Réception des dossiers
- Instruction des dossiers
- Vérification administrative

Proposition des sommes clubs et CDCK par le niveau régional,  
puis concertation CRNCK – CDCK.

Proposition des sommes validées en CTSP Normandie.

Validation par le BEX.

Validation et versement par l'ANS (courant été).

# Les éléments financiers 2024

<b>Enveloppe Normandie</b>	<b>60 464 €</b>
CRNCK	16 806 €
CDCK	10 776 €
Clubs	32 882 €

# La demande PSF du CRNCK

	2024		
	Budget total	Montant PSF demandé	% part PSF
Action 1 - ETR	40 000 €	13 000 €	33%
Action 2 - MFPC	16 700 €	8 000 €	48%
Action 3 - Mini-pag	20 000 €	6 500 €	33%
Action 4 - Célébrations	6 500 €	4 000 €	62%
<b>Total</b>	<b>83 200 €</b>	<b>31 500 €</b>	<b>38%</b>
<i>Objectif FFCK</i>		<b>16 806 €</b>	

Enveloppe nationale

Equipe régionale  
Sprint (env REG)

# Propositions de sommes 2024 CDCK et des clubs normands

## Stratégie CDCK :

1. CD 61 augmenté jusqu'au seuil (vs montant indicatif FFCK) = 1 500 €
2. Répartition des sommes vs actions :  
priorisation des actions « cœur de métier » et ayant peu de sources de financements extérieurs possibles (ex. AMFPC et MiniPag).
3. Harmonisation des sommes vs indicateurs FFCK

<b>Enveloppe Normandie</b>	<b>60 464 €</b>
CRNCK	16 806 €
CDCK	10 776 €
Clubs	32 882 €

CDCK	Montant indicatif FFCK	Proposition CTSP 2024	Somme attribuée 2023	Différence	
14	2 426 €	2 270 €	3 204 €	-934 €	-29%
27	3 693 €	3 503 €	4 000 €	-497 €	-12%
50	3 688 €	3 503 €	3 900 €	-397 €	-10%
61	464 €	1 500 €	1 500 €	0 €	0%
76	505 €	-	0 €	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>10 776 €</b>			

Nombre de dossiers de demandes reçus : 4

# Stratégie clubs :

## 1. Instruction technique des actions, application de la note de cadrage FFCK :

- inéligibilité des clubs de moins de 20 licenciés
- non respect délivrance de licences 1 jour **et qui le déclare (soit Pont d'Ouilly, Thury Plein Air et Pagaies en Seine)**
- application du montant minimum recommandé FFCK
- 8% minimum de l'enveloppe clubs+CD pour les actions handi

Exception concernant l'application de l'inéligibilité du club Thury Plein Air : la CTSP Normandie a décidé à titre exceptionnel de soutenir à minima le club au regard de son investissement dans le fonctionnement régional et afin de ne pas fragiliser les actions CRNCK auxquelles il participe à l'organisation (Equipe Technique Régional, stages, actions Pôle Espoir).

# Stratégie clubs :

1. Instruction technique des actions, application de la note de cadrage FFCK :
  - inéligibilité des clubs de moins de 20 licenciés
  - non respect délivrance de licences 1 jour **et qui le déclare (soit Pont d'Ouilly, Thury Plein Air et Pagaies en Seine)**
  - application du montant minimum recommandé FFCK
  - 8% minimum de l'enveloppe clubs+CD pour les actions handi
2. Dotation des actions reconduites **dont les objectifs ont été atteints en 2023,**
3. Dotation de nouvelles actions **si présentant un intérêt et cohérente avec la dynamique de développement du club,**
4. « Prime » ETR et élus au Comité Directeur du CRNCK pour les clubs

# Les éléments financiers 2024

<b>Enveloppe Normandie</b>	<b>60 464 €</b>
CRNCK	16 806 €
CDCK	10 776 €
Clubs	32 882 €

La part attribuée aux structures sur les 10 indicateurs définis s'élève à :	12 284 €
Cette somme est attribuée et répartie entre les clubs suivants :	
PONT D'OUILLY LOISIRS	2 227 €
THURY PLEIN AIR	1 624 €
A.S.E.V. CK CONDE S/VIRE	1 842 €
CLUB KAYAK MER NORD COTENTIN	2 120 €
CANOE CLUB D'AVRANCHES	2 560 €
PL ARGENTAN CANOE KAYAK	1 911 €

Nombre de dossiers de demandes reçus : 18

## Récapitulatif des attributons PSF 2024 - CTSP Normandie



NOM STRUCTURE	Points critères club	ZRR	20 Ev 20		Proposition CTSP 2024	Somme attribuée 2023	Différence		Montant minimum	
			24	o			23			
CANOE CLUB D'AVRANCHES	38	OUI	1	↗	4	3 646 €	3 000 €	646 €	22%	2 560,00 €
PONT D'OUILLY LOISIRS	33	OUI	2	↗	5	- €	2 000 €	- 2 000 €	-100%	2 227,00 €
CLUB KAYAK MER NORD COTENTIN	31	NON	3	↘	2	3 146 €	3 000 €	146 €	5%	2 120,00 €
PL ARGENTAN CANOE KAYAK	28	OUI	4	↗	6	2 397 €	2 000 €	397 €	20%	1 911,00 €
A.S.E.V. CK CONDE S/VIRE	27	NON	5	↘	3	2 396 €	2 038 €	358 €	18%	1 842,00 €
THURY PLEIN AIR	24	NON	6	↘	1	1 624 €	3 000 €	- 1 376 €	-46%	1 624,00 €
PAGAIES EN SEINE	22	NON	7	↗	11	- €	1 500 €	- 1 500 €	-100%	
S.P.N. VERNON	20	NON	8	↘	7	2 646 €	2 500 €	146 €	6%	
CANOE KAYAK VAL DE RISLE	19	NON	9	↘	8	1 500 €	1 500 €	- €	0%	
Herouville Caen Canoe Kayak	16	NON	10	→	10	1 589 €	1 868 €	- 279 €	-15%	
CLUB KAYAK GRANVILLE CHAUSEY	16	NON	11	↗	17			- €		
VAL DE REUIL PAGAIE PASSION	16	NON	12	↗	14	1 573 €	1 868 €	- 295 €	-16%	
CANOE CLUB NORMAND	15	NON	13	↘	12	1 573 €	1 684 €	- 111 €	-7%	
LES CASTORS RISLOIS CK PONT-AUDEMER	15	NON	14	↗	16	1 573 €		1 573 €		
CANOE KAYAK CLUB BRIONNE	13	NON	15	→	15	2 500 €	1 500 €	1 000 €	67%	
CANOE KAYAK AONES LOUVIER	12	NON	16	↘	9	2 146 €	1 868 €	278 €	15%	
USPPEO PUTANGES CK	11	OUI	17	↗	18		1 187 €	- 1 187 €		
CLUB NAUTIQUE CARENTANAIS	10	OUI	18	↗	21	1 000 €		1 000 €		
CLUB SPORTIF BEAUMONTAIS CANOE KAYAK	10	NON	19	↘	13	2 073 €	1 684 €	389 €	23%	
USPCK ST PIERRE S/ DIVES	7	NON	20	↘	19			- €		
CANOE-KAYAK DU BASSIN ELBEUVIEN	6	NON	21	↘	20	1 500 €	1 500 €	- €	0%	
LEXOVIVES	4	NON	22	↗	26			- €		
CLUB CANOE KAYAK SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	4	NON	23		23			- €		
CANOE KAYAK FECAMP HAUTES FALAISES	2	NON	24	↗	28			- €		
KAYAK LE HAVRE OCEAN	2	NON	25	↘	27			- €		
RAND EAU KAYAK	1	NON	26	↘	22			- €		
CANOE-KAYAK LE HAVRE	1	NON	27	↘	25			- €		
CLUB NAUTIQUE CAUDEBEC	1	NON	28	↘	24			- €		
CLUB DE PLEIN AIR DE L'ODON	1	NON	29	→	29			- €		
CENTRE NAUTIQUE DE DIELETTE	1	NON	30	→	30		0 €	- €		
A.J.C.K. ALENCON	0	NON	31	↗	32			- €		
AF-e-DB - ASSOC. FCAISE ENCOURAGEMENT DRAGON BOAT	0	NON	32	↗	33			- €		
ASSOCIATION LA CROIX CANOE KAYAK	0	NON	33	↘	31			- €		
AMBIANCEVASION	0	NON	34	→	34			- €		
<b>Total</b>						<b>32 882 €</b>	<b>33 697 €</b>			

- de 20 licences

Non respect attrib Licence 1jr

Actions Paracanoë

Total actions Handikayak		8%	
Total actions féminines		15%	
Données			
<b>Intitulé actions CLUBS</b>	▼	Quantité	Somme de Montant proposé
AHN-2 - Stages mixtes		2	1 073 €
AHN-3 - Stages féminins		1	2 073 €
DP-1 - Formations		1	- €
DP-13 - Evènements		1	- €
DP-2- Mise en tourisme		2	1 323 €
DP-3 - Accueil des jeunes		3	1 750 €
DP-4 - Animation Sportive Jeune		9	9 197 €
DP-5 - Pratique Féminine		10	4 554 €
DP-6 - Handikayak		4	3 566 €
DP-7 - Pratiques scolaires		5	3 073 €
DP-8 - Sites de pratique		3	4 500 €
EC1- Actions sensibilisation et forr		1	- €
PSS-1 - Sport Santé		4	1 773 €
<b>Total général</b>		<b>46</b>	<b>32 882 €</b>
Données			
<b>Intitulé actions CD</b>	▼	Somme de Quantité	Somme de Proposé
DP-1 - Formation		3	4 406 €
DP-4 - Animation sportive jeune		4	6 100 €
DP-5 - Pratique féminine		1	- €
PSS-1 - Sport Santé		1	270 €
<b>Total général</b>		<b>9</b>	<b>10 776 €</b>

# Vote des montants proposés

- Si non consensus, rappel du nombre de voix de chaque participant :
  - Vincent FLEURIOT – Président CRNCK = 4 voix
  - Samuel BONVALET – Secrétaire CRNCK = 3 voix
  - Nathalie AUPERRIN – Trésorière CRNCK = 3 voix
  - Mélanie BRUNET – Présidente CDCK 14 = 3 voix
  - Annie-France POTTIER – Présidente CDCK 27 = 3 voix
  - Cyrille GERE – Président CDCK 50 = 3 voix

# Merci de votre attention !